

Médecine • Histoire • Avenir

# THERMALISME

Hautes-Pyrénées

ÉDITION 2025



# INTRODUCTION



## Les Hautes-Pyrénées, un territoire de sources millénaires.

Dès l'Antiquité, les Romains utilisaient les eaux chaudes de Cauterets ou Barèges pour leurs vertus curatives. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge d'or thermal attire les élites européennes dans les vallées pyrénéennes. Napoléon III lui-même séjourna à Luz-Saint-Sauveur.

## Aujourd'hui.

Ce patrimoine vivant se traduit par **7 stations thermales** qui accueillent chaque année des milliers de curistes. Les eaux, naturellement riches en soufre, silice ou bicarbonates, sont reconnues pour leur efficacité dans diverses affections.

Les jeunes médecins y découvrent une pratique centrée sur **la prévention, le soin global, l'écoute**, dans un environnement naturel ressourçant. Ce type de médecine ancienne et d'avenir, douce, sans effets secondaires, **complète et enrichit les pratiques hospitalières ou de ville**.

C'est aussi un lieu d'échange privilégié avec les soignants, en dehors de la pression des urgences ou de la consultation rapide.

Le thermalisme pyrénéen évolue : il s'adapte aux besoins de santé publique actuels, notamment sur le **vieillissement, les maladies chroniques et le bien-être durable**, et les stations thermales collaborent activement avec le tissu médical local et les établissements hospitaliers.





# BIENVENUE

dans les Hautes-Pyrénées.  
là où l'eau soigne depuis  
plus de 2000 ans.

7 stations

# THERMALES

Les stations thermales des Hautes-Pyrénées ouvrent principalement entre mars et novembre.

Argelès-Gazost

ORL, voies respiratoires, phlébologie,  
lymphologie.

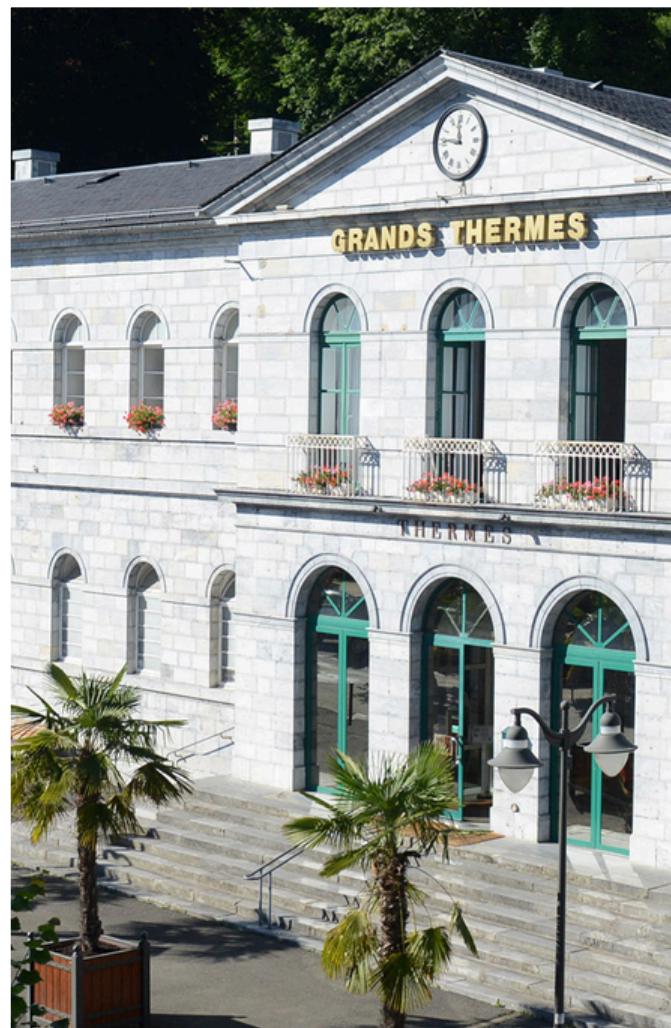


Barèges  
ORL, voies respiratoires,  
rhumatologie.



Bagnères-de-Bigorre

Affections psychosomatiques,  
ORL, voies respiratoires,  
rhumatologie.



7 stations

# THERMALES

Les stations thermales des Hautes-Pyrénées ouvrent principalement entre mars et novembre.



Capvern-Les-Bains  
Appareil digestif, appareil urinaire,  
rhumatologie.



Luz-Saint-Sauveur  
Gynécologie, ORL, voies  
respiratoires, phlébologie,  
lymphologie.



Cauterets  
ORL, voies respiratoires,  
rhumatologie.



Saint-Lary-Soulan  
Rhumatologie et voies  
respiratoires.

7 orientations

# THÉRAPEUTIQUES

## Rhumathologie

Arthrose, sciatiques, fibromyalgie, rhumatismes inflammatoires, séquelles de traumatismes, algodystrophie, ostéoporose.

## Appareil digestif

Trouble du transit intestinal, maladie de Crohn, constipations chroniques, obésité, prédiabète et LDL.

## Phlébologie Lymphologie

Jambes lourdes, varices, ulcères veineux, thrombose veineuse, séquelle de phlébite, troubles vasculaire des extrémités, lymphoédèmes.

## ORL/Voies respiratoires

Rhinites, rhinopharyngites, sinusites, pharyngites, amygdalites, angines, laryngites, otites, bronchites.



## Gynécologie

Douleurs de règles, irrégularités, douleurs pelviennes, menstruelles, endométriose, ménopause, hysterectomie.

## Affections psychosomatiques

Stress, troubles anxieux généralisés, burn-out, insomnie.

## Appareil urinaire

Infections urinaires chroniques, cystites, pyélonéphrites calculs rénaux, lithiasies infectées, affection rénale.



## Activités complémentaires

Soutien psychologique, diététique, activité physique adaptée, éducation thérapeutique. Certains centres proposent aussi des programmes innovants : post-cancer, fibromyalgie, santé mentale, réhabilitation respiratoire, aide aux aidants, aides aux soignants.

# Informations

# THERAPEUTIQUES

## Modalités de prise en charge par la Sécurité Sociale



### Prescription médicale obligatoire

- Le médecin (généraliste ou spécialiste) prescrit une cure thermale à visée médicale via le **formulaire Cerfa 11139\*03**
- L'orientation doit faire partie des 12 reconnues par l'Assurance Maladie (rhumatologie, dermatologie, etc.)
- Le patient choisit une station thermale **agrée et conventionnée**.



### Dossier de demande et accord de la caisse

En cas de validation, 3 volets de prise en charge sont remis :

- les **honoraires médicaux**
- le **forfait thermal**
- les **frais de transport et hébergement** (si éligible)



### Durée et validité

- Cure de **18 jours de soins** (pas de soin le dimanche)
- Une seule cure remboursée en simple ou double orientation par an
- Accord valable pour l'année civile en cours

## 3 types de cures thermales

- Cures conventionnées
- Cures pour les enfants
- Cures post cancer



# F.A.Q

## 1. La cure thermale, c'est quoi ?

Une cure thermale repose sur différents soins à raison de 3 à 4/jours (individuels ou collectifs) délivrés par des professionnels selon un protocole défini pour des indications précises. Les soins peuvent être de types : hydrothérapie externe (bains, douches, soins en piscine, massage sous affusion, etc.), hydrothérapie interne (inhalation et irrigation nasale, gargarisme, douche vaginale, etc.), pelothérapie (application de boues), cures de boisson.

## 2. Combien d'orientations médicales peuvent être traitées par la médecine thermale ?

**12 grands domaines thérapeutiques ont été définis par la Sécurité Sociale.**  
Affections de la muqueuse bucco-linguale, affections digestives et maladies métaboliques, affections psychosomatiques, affections urinaires, dermatologie, gynécologie, maladies cardio-artérielles, neurologie, phlébologie, rhumatologie, troubles du développement chez l'enfant, voies respiratoires.

## 3. Les cures thermales sont entièrement remboursées par la Sécurité sociale ?

**Non**, la Sécurité sociale prend en charge les soins dispensés à hauteur de 65% du "tarif de responsabilité". La plupart des complémentaires santé prennent en charge le ticket modérateur. Reste à la charge du curiste la différence entre le tarif de responsabilité et le prix limite de facturation négocié avec l'Assurance Maladie.

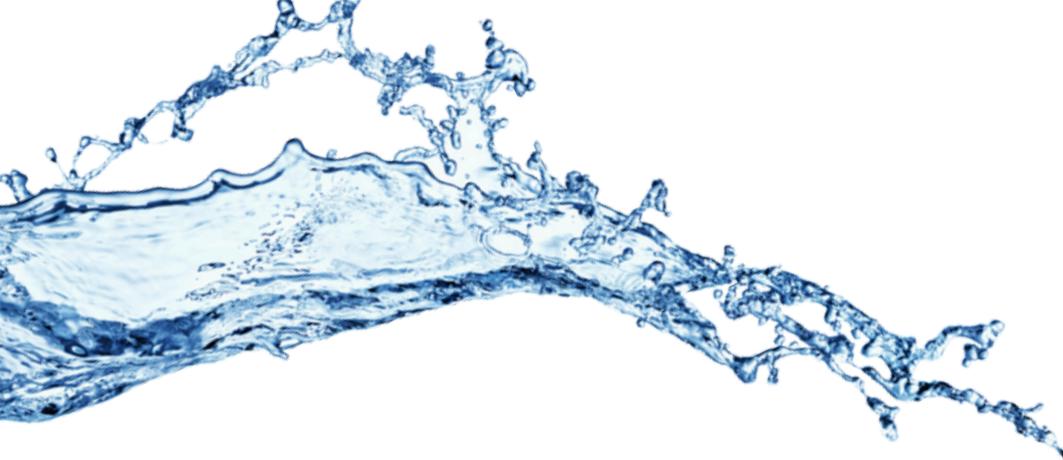
## 4. Le remboursement des cures thermales représente quel pourcentage des dépenses de l'Assurance maladie ?

**0,15 %** et ce pour 600 000 curistes pris en charge chaque année. Frais personnels éducation thérapeutique, logement et nourriture.

## 5. Quelle est la durée d'une cure thermale ?

**18 jours de soins, à raison de 6 jours par semaine.** Un planning personnalisé est élaboré par le médecin thermal à l'arrivée du curiste mais cette durée est toujours respectée car c'est le temps nécessaire pour que les soins soient efficaces.

Toutefois, des cures plus courtes sont progressivement proposées dans certaines stations. Allant de 6 à 12 jours, elles sont réservées à certaines pathologies et certains profils de curistes. Néanmoins, elles ne sont pas reconnues par la Sécurité sociale, et ne sont donc pas prises en charge, ni soumises à prescription médicale.



## 6. Lors d'une cure, le médecin thermal voit les curistes combien de fois ?

**3 fois, plus si besoin :** le séjour d'un curiste commence par la visite avec le médecin thermal, c'est lui qui établit votre programme de soins, en fonction de l'état et des besoins. A mi-parcours, il évalue avec le curiste le programme de soins et la façon dont la cure est vécue. Des modifications de soins peuvent alors être effectuées si besoin. Enfin, une troisième visite est prévue en fin de cure pour faire le bilan. Les conclusions du médecin thermal seront transmises au médecin qui a été à l'origine de la prescription de la cure.

## 7. L'eau thermale est la même d'une station à l'autre, elle possède les mêmes propriétés ?

**Faux :** chaque eau thermale est unique et reconnue pour ses vertus curatives particulières par l'Académie de médecine. C'est pour cela que toutes les stations ne peuvent prendre en charge toutes les pathologies : certaines vont avoir des propriétés désinfectantes, d'autres plus apaisantes.

## 8. Les accidents du travail peuvent-ils être pris en charge en cure thermale ?

**Oui,** à la suite d'un traumatisme sur votre lieu de travail, ou d'un accident (brûlure par exemple), une cure thermale peut vous être prescrite. Cela peut également être le cas si votre activité professionnelle vous a causé un trouble musculo-squelettique (TMS) ou des troubles psychologiques (Burn-out). L'accord de prise en charge d'une cure thermale au titre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est subordonné à l'avis du service médical de la caisse d'Assurance maladie.

## 9. A partir de quel âge les enfants peuvent-ils suivre une cure thermale ?

**Trois mois :** la cure est accessible aux tout-petits, notamment pour les pathologies dermatologiques. Toutefois, les soins sont bien sûr adaptés à l'âge du petit curiste. Toutes les stations ne prennent pas en charge les enfants.

## 10. La cure thermale est-elle vraiment efficace ?

**La médecine thermale est une médecine** à part entière, fondée sur des preuves scientifiques, intégrée dans le parcours de soins, ancrée dans les territoires et source d'économies pour le système de santé. Dès 2004, la médecine thermale a engagé une démarche systématique d'évaluation scientifique de son Service Médical Rendu via l'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale). Depuis 2004, ce sont 60 études financées, 35 publications dans des revues internationales, et 18 études cliniques qui illustrent le service médical rendu des cures thermales.



**Notes**



**Notes**

Plus d'informations sur  
[www.thermessautespyrenees.fr](http://www.thermessautespyrenees.fr)



Je prescris  
une cure

